Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260605-D2026_047-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît

Etaient absents excusés : Loan VETIER (donne pouvoir à Gaëlle FOUERE), Mélanie BEARNEZ (donne pouvoir à Benoît SOHIER), Baptiste ROY (donne pouvoir à Erwan DENOUAL)

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle FOUERE est élue secrétaire de séance

---

D2026_047- Validation d'un devis pour le projet de buvette près du terrain de football

Rapporteur : Hervé ROUAULT

La buvette existante, en état de vétusté avancée, nécessite une rénovation complète pour répondre aux besoins actuels et assurer un équipement moderne et fonctionnel. L'ancienne majorité avait validé un devis auprès de l'entreprise Coutarel TP pour un montant de 36 142 € HT, soit 43 370,40 € TTC, incluant la rénovation de la buvette avec la création d'une avancée de toit, le remplacement du bac acier de toiture, l'installation de deux volets roulants extérieurs et la création d'un espace sanitaire à l'arrière.

Cependant, des contraintes techniques et règlementaires, notamment la présence d'un puits artésien à l'arrière de la buvette, ont conduit à l'abandon du projet de création de sanitaires. Par ailleurs, l'entreprise Coutarel TP a informé la collectivité qu'elle ne réaliserait que les travaux de terrassement et de maçonnerie des sanitaires, déjà partiellement engagés.

Face à ces éléments, la commission bâtiment, réunie le 12 mai 2026, a validé une nouvelle solution consistant en la démolition de la buvette existante et l'acquisition d'un module préfabriqué auprès de l'entreprise Cougnaud. Ce module, d'une superficie de 6 mètres de long sur 3 mètres de large, comprendra des parois isolées, un plafond acoustique, un revêtement de sol en carrelage, une porte extérieure, deux auvents à projection de 2 mètres de large, des prises de courant, un bloc de secours, un chauffage et un évier avec chauffe-eau.

Le devis pour ce module s'élève à 21 300 € HT soit 25 560 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260605-D2026_047-DE

En complément, l'entreprise Coutarel TP réalisera les travaux de terrassement déjà engagés, la démolition de la buvette actuelle, le dallage et le raccordement des eaux pluviales du module au réseau, pour un montant de 13 300 € HT, soit15 960 € TTC. Une prestation supplémentaire sera nécessaire pour la réfection du câble d'alimentation de la buvette avec tableau différentiel d'un montant de 1 857, 24 € HT soit 2 228,69 € TTC.

Une enveloppe de 50 000 € TTC a été prévue au budget primitif 2026, (section investissement, opération 2206) pour la rénovation de la buvette. Les devis retenus s'inscrivent dans cette enveloppe budgétaire. Par ailleurs, les autorisations administratives nécessaires, notamment le permis de démolir et la déclaration de travaux pour la future buvette, ont été obtenues.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le devis de 25 560 € TTC afin de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

Le plan de financement final de l'opération est le suivant :

Entreprise et objet des travaux	Montant de la dépense HT	Montant de la dépense TTC
Cougnaud- module préfabriqué	21 300 €	25 560 €
Coutarel- terrassement, démolition de la buvette actuelle, dallage, raccordement eaux pluviales	13 300 €	15 960 €
Lebreton- réfection du câble d'alimentation de la buvette avec tableau différentiel	1 857, 24 €	2 228,69 €
Total	36 457,24 €	43 748,69 €

Vu le budget primitif 2026,

Vu l'avis de la commission bâtiment du 12 mai 2026,

Considérant l'intérêt de rénover la buvette afin d'offrir un équipement moderne aux usagers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-huit voix POUR (dont deux pouvoirs) et cinq voix CONTRE (Monsieur SOHIER, Madame FAISANT, Monsieur BARBAULT, Madame PLAINFOSSÉ, dont un pouvoir) :

- **Décide** de valider le devis de l'entreprise Cougnaud pour la fourniture et l'installation d'un module préfabriqué, d'un montant de 21 300 HT soit 25 560 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260605-D2026_047-DE

- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Gaëlle FOUERE